



ArcelorMittal

Rapport de responsabilité sociétale

France 2018

Avertissement

Ce document ne constitue pas un rapport social, l'ensemble des filiales françaises du groupe ArcelorMittal étant consolidées au niveau d'ArcelorMittal SA au Luxembourg. Néanmoins, afin de donner aux parties prenantes une information pertinente au niveau national, les données de performances extra-financières des sites français ont été rassemblées, conformément aux méthodes de consolidation du groupe.

Le développement durable au sein d'ArcelorMittal

Intégrer le Développement durable dans la stratégie de l'entreprise apparaît comme essentiel si l'on veut continuer à créer de la valeur pour les actionnaires et l'ensemble des parties prenantes.

En 2015, ArcelorMittal a ainsi défini sa responsabilité sociétale autour de 10 enjeux majeurs :

- La santé, la sécurité et le bien-être au travail pour ses salariés.
- Des produits pour des modèles de vie plus durables.
- Des produits pour des infrastructures plus durables.
- Une utilisation responsable des ressources.
- Une utilisation raisonnée de l'air, de l'eau et des sols.
- Une utilisation responsable de l'énergie pour un avenir bas-carbone.
- Une chaîne d'approvisionnement fiable et efficace pour ses clients.
- Un rôle actif auprès de ses communautés de vie.

- Un vivier d'ingénieurs et de scientifiques qualifiés pour demain.
- Une contribution citoyenne partagée et valorisée.

Le Conseil d'administration suit régulièrement les résultats obtenus sur ces différents axes qui sont déclinés dans chacun des secteurs d'activité de l'entreprise, sur les différents territoires où le groupe est présent (voir Integrated Annual Review 2018).

Au-delà d'un engagement propre, ArcelorMittal est à l'initiative, avec d'autres acteurs sidérurgiques, de la création d'une nouvelle norme sectorielle de développement durable, ResponsibleSteel™, qui vise à apporter à ses clients et à l'ensemble des parties prenantes l'assurance du respect d'exigences élevées dans les domaines social et environnemental : les émissions de carbone et autres émissions atmosphériques, un usage responsable de l'eau, la biodiversité, les droits de l'homme, le droit du travail, le respect des communautés locales, l'intégrité opérationnelle et une bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement.



Les entités françaises du groupe ont été parmi les premières filiales d'ArcelorMittal dans le monde à mettre en place un reporting extra-financier afin de suivre les progrès obtenus en matière de développement durable et les principaux sites français sont particulièrement impliqués dans l'élaboration de cette norme.

ArcelorMittal en France est le plus important acteur de l'industrie sidérurgique française et représente 70 % des emplois et de la production de ce secteur. Le bon fonctionnement de nos opérations repose sur une chaîne d'approvisionnement extrêmement performante qui représente près de 60 000 emplois à travers le territoire national. Environ 35 % de nos produits plats en Europe sont élaborés en France, et la France constitue une base importante d'exportations à destination du reste de l'Europe et du Monde. Les principales grandes entreprises françaises sont mises à contribution dans le cadre de nos activités en France, que ce soit pour le transport, secteur dans lequel nous représentons un acteur majeur, ou dans la fourniture d'énergies.

Pour le groupe, la France se caractérise aussi par une forte activité de Recherche & Développement. L'innovation constitue un des aspects les plus importants en matière de développement durable, afin de répondre aux problématiques environnementales et sociétales de nos parties prenantes, et en particulier de nos clients. Des projets majeurs sont notamment menés dans l'évolution des processus de fabrication, pour une sidérurgie décarbonée, et sur la durabilité de vie des produits.

Sur près de 1 400 ingénieurs et techniciens chercheurs que compte le groupe dans le monde, plus de la moitié sont basés en France. Plus de la moitié des activités R&D pour le secteur automobile et celui des procédés sidérurgiques, ainsi que l'intégralité de la recherche pour le secteur de l'emballage sont menées en France. Le plus grand campus mondial du groupe est basé à Maizières-lès-Metz, en Moselle. D'autres centres sont localisés au Creusot et à Montataire.

Thèmes	Indicateurs clés	Données France 2018	Données France 2017
Une communauté d'ingénieurs et de scientifiques	Nombre de chercheurs	739 ETP*	791 (effectif)
	Nombre de personnes travaillant pour la R&D	839 ETP*	843 (effectif)
Des produits pour des styles de vie plus durables	Nombre d'inventions brevetées dans l'année	70	57
Une contribution citoyenne partagée et valorisée	Dépenses de R&D (en millions de dollars)	143,5	129

* Equivalents temps plein.

1. Pour une utilisation raisonnée des ressources, une meilleure préservation de l'environnement et le développement d'une économie circulaire

L'acier, un matériau facilement recyclable

La majeure partie de la production d'acier d'ArcelorMittal en France se fait par la filière fonte, issue de hauts-fourneaux, présente à Dunkerque et à Fos-sur-Mer. Cette filière consomme du minerai de fer et du charbon, intégralement importés, ainsi qu'une fraction d'acier recyclé, les ferrailles.

La seconde filière sidérurgique, la filière électrique, utilise 100 % de ferrailles pour produire de l'acier. Les aciéries électriques françaises du groupe se situent au Creusot en Saône-et-Loire et à Châteauneuf dans la Loire (Industeel).

L'acier représente un matériau durable en ce sens qu'il est 100 % recyclable et s'inscrit donc naturellement dans un modèle d'économie circulaire. Aujourd'hui, dans le monde, 85 % des produits sidérurgiques en fin de vie sont recyclés pour produire de nouveaux aciers. Les spécificités de l'acier facilitent sa séparation des autres matériaux, entre autres par le tri magnétique, et lui permettent de conserver ses propriétés d'origine.

La disponibilité de la ferraille sur le marché dépend du contexte économique et de la durée de vie des produits en acier. La ferraille est un élément incontournable dans la fabrication de l'acier et toute ferraille collectée et triée selon les standards de qualité est systématiquement

recyclée. Les progrès dans le développement des filières de collecte et de préparation des produits usagés renforcent la nécessité d'une définition précise des caractéristiques de ferrailles à recycler, et plus précisément de leur teneur en fer.

En France, ArcelorMittal produit essentiellement des aciers plats dont la teneur en métaux résiduels doit être très basse. Une amélioration du tri doit permettre une augmentation du taux d'aciers recyclés dans ce processus. Pour favoriser ces progrès de recyclage de l'acier, ArcelorMittal mène des actions de long terme sur le cycle de vie des produits acier et leur préparation au recyclage. Ainsi, en tant qu'acteur de la valorisation des emballages ménagers, ArcelorMittal a publié un guide de recommandations pour l'amélioration du tri des emballages en acier dans le cadre de la modernisation des centres de tri, cofinancé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et Citeo.

La collecte des déchets est réglementée en France par filières et ArcelorMittal représente un des acteurs majeurs du recyclage, avec un engagement de reprise totale des matières triées, ce qui lui permet, avec plus de 40 % du marché total des aciers recyclés, de se positionner comme premier repreneur dans la collecte sélective et comme premier recycleur. Au niveau des emballages en acier, le taux de recyclage se situe aux alentours de 85 % et devrait encore progresser avec la mise en œuvre des nouveaux règlements européens et nationaux.



L'acier, un matériau pour des produits durables

Afin de capitaliser sur les qualités de l'acier, ArcelorMittal investit massivement dans des projets innovants contribuant à une plus grande durée de vie des produits utilisant l'acier. Une équipe de recherche a même été constituée pour évaluer l'impact et optimiser l'usage de l'acier sur l'ensemble de son cycle de vie. Ces analyses de cycle de vie permettent de définir et de mesurer l'intégralité du bilan d'un produit en matière d'émissions de carbone, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage.

Le développement de nouveaux produits prend en compte ces analyses afin de réduire au maximum leur empreinte environnementale.

Ainsi, en 2018, ArcelorMittal a engagé un développement révolutionnaire dans les solutions durables et rentables de construction immobilière en acier, Steligence®. Ce concept s'appuie sur la réutilisation des composants acier lors de la fin de vie de la construction. Il permet aux architectes de tirer le maximum des solutions acier en considérant dès le début du processus de conception le cycle de vie, la recyclabilité et, finalement, la réutilisabilité d'un bâtiment et de ses composants. Ces bâtiments sont donc plus rapides à assembler et potentiellement plus faciles à démonter. La mise en œuvre de ce processus est susceptible de diviser par deux l'empreinte carbone d'une construction, secteur responsable de plus de 40 % des émissions de carbone dans le monde.

Agir pour un usage raisonné de l'eau

Lors de la production de l'acier, l'eau est utilisée dans le procédé industriel et pour le refroidissement des outils. Ces étapes

consomment une quantité d'eau importante : c'est la raison pour laquelle le groupe cherche à optimiser les procédés. Le recyclage de l'eau ou le fonctionnement en circuit fermé, utilisés par certains sites français, permettent de limiter les prélèvements. Ainsi, au Creusot, la mise en circuit fermé de l'eau permet de diviser par 10 les prélèvements en eau, ramenant la consommation d'eau à 450 000 m³ pour un besoin réel de 4,3 millions de m³.

Quant aux matières en suspension (MES) dans l'eau, différentes méthodes sont utilisées pour limiter l'impact de l'activité, allant de la collecte des eaux de ruissellement dans les parcs à ferrailles aux traitements des produits chimiques, graisses et solvants utilisés lors de la fabrication de l'acier.

Agir pour limiter l'impact de nos activités sur la qualité de l'air

La fabrication de l'acier génère notamment des poussières de dioxydes de soufre (SO₂), des oxydes d'azote (NOx) et des composés organiques volatils (COV). Depuis 2015, ArcelorMittal a mis en place de nombreuses initiatives sur les sites afin d'améliorer en continu les performances environnementales. Ainsi en 2018, un programme d'amélioration d'un montant de 14 millions d'euros a été lancé pour la rénovation des fours à coke de Fos-sur-Mer dont les trois quarts étaient conformes aux limites réglementaires à la fin de l'année. Les travaux sur les fours de la batterie numéro 3 ont été terminés durant le premier trimestre 2019 et les émissions de la cokerie sont conformes depuis mars 2019. De nouvelles technologies ont été déployées pour prévoir les émissions au-delà des limites réglementaires, y compris la vérification visuelle à l'aide de caméras numériques.

Agir pour une meilleure gestion et valorisation des déchets et résidus

La fabrication d'acier, comme toute activité industrielle, génère des résidus de production de natures diverses.

La majorité de ces résidus de production peuvent être valorisés et s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire que les sites français d'ArcelorMittal préconisent et développent, que ce soit à travers la récupération de chaleur, la valorisation de coproduits dans les secteurs des matériaux de construction et des travaux publics entre autres, ou dans la réutilisation des gaz sidérurgiques.

Ainsi, à proximité des hauts-fourneaux de Dunkerque et de Fos-sur-Mer, Ecocem France, détenue à 49 % par ArcelorMittal France, exploite deux unités de granulation des laitiers de haut-fourneau : le laitier moulu qui en résulte est utilisé comme matériau de construction. Ce procédé permet de diminuer significativement le prélèvement de ressources naturelles par rapport à l'utilisation de ciment classique et par conséquent participe à la réduction de l'empreinte carbone, de 34 à 38 fois plus faible. Ainsi, à elle seule, l'utilisation des laitiers de haut-fourneau dans l'unité Ecocem de Dunkerque permet d'éviter l'émission de plus de 490 000 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de 200 000 voitures. Afin d'accroître encore cette utilisation intelligente des laitiers, les deux unités ont vu leur capacité augmenter ces dernières années pour la porter à 1,4 million de tonnes de laitier moulu par an.

Les laitiers non encore réemployés dans ce processus trouvent une utilisation dans les travaux publics ou maritimes en remplacement des granulats naturels (sables, graviers, ...).

L'autre type de laitier est le laitier d'aciérie, qui est un résidu récupéré lors de la transformation de la fonte en acier au niveau du convertisseur. Il est obtenu durant la phase d'affinage de l'acier lorsque l'oxygène est insufflé dans la fonte pour la débarrasser des impuretés, et se forme à sa surface. Il est difficile à valoriser et jusqu'ici seulement 30 % de la production annuelle était recyclée ou réutilisée, par exemple comme granulats de terrassement et de forme. A Fos-sur-Mer, ArcelorMittal a opté pour l'utilisation du laitier comme remblai lors de la construction de sa nouvelle plateforme logistique de 20 000 m². Ce sont ainsi 55 000 tonnes de laitier qui ont été utilisées, soit 50 % de la valorisation annuelle. A Dunkerque, ce laitier est utilisé pour la construction de buttes paysagères destinées à protéger les riverains des retombées de poussières émanant des activités portuaires. Au total, six millions de tonnes de laitier seront valorisées pour l'aménagement de trois buttes. L'utilisation du laitier d'aciérie permet de réduire les coûts et entre aussi dans notre démarche environnementale visant à économiser les ressources naturelles et à valoriser nos résidus industriels.

La part de résidus de production valorisés en interne ou par un tiers est de près de 90,6 %. Les résidus qui ne peuvent pas être valorisés sont soit envoyés en centres de traitement pour 6,8 % du volume global, composés essentiellement de déchets industriels et pour partie, de déchets dangereux, soit en centre d'enfouissement pour 2,6 % du volume global, correspondant principalement aux boues d'aciérie et à certaines poussières ne présentant pas de toxicité particulière.

De même, certains déchets liés aux approvisionnements, la chaleur ou encore



Comme à Dunkerque, le site ArcelorMittal de Saint-Chély d'Apcher (Lozère) met désormais à disposition de la communauté sa chaleur résiduelle. La chaleur dégagée lors du refroidissement de l'acier est récupérée et valorisée au sein de l'usine pour les besoins du procédé industriel, ainsi que pour le chauffage des halles. Le surplus de chaleur non utilisé est mis à disposition du réseau de chauffage urbain et distribué vers une chaufferie qui alimente la piscine, les écoles, l'hôpital ainsi que des logements. Cette récupération de chaleur couvre des besoins énergétiques correspondant à la consommation d'environ 1 150 logements.

les gaz issus des processus de fabrication sont utilisés afin de produire de l'énergie. Ainsi, sur le site de Dunkerque, les gaz sidérurgiques sont envoyés vers la centrale énergétique du site, où ils génèrent de l'électricité. Cette électricité est utilisée sur le site, couvrant en intégralité ses besoins. L'excédent, qui représente environ 25 % de la production totale d'électricité, est revendu sur le réseau. Les 4,7 milliards de m³ de gaz sidérurgiques traités par an à Dunkerque produisent environ 200 MW électriques, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 200 000

habitants. Par ailleurs, depuis les années 80, la chaleur fatale récupérée sur le site chauffe une partie de l'agglomération de Dunkerque et ce réseau va s'étendre avec la construction à partir de la fin 2019 d'une extension pour la ville de Grande-Synthe, réutilisant les gaz sidérurgiques.

La gestion des friches industrielles issues de la restructuration historique de la sidérurgie française s'inscrit dans cette politique de gestion environnementale. Les installations arrêtées sont démantelées, les terrains dépollués et un suivi est mis en œuvre en accord avec les préconisations des DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) concernées.

Le dernier grand chantier en date concerne l'aciérie de Gandrange, dont l'activité s'est arrêtée définitivement en mars 2009. Le site, qui s'étend sur 70 hectares avec une surface bâtie de 77 000 m², a été mis en sécurité dans sa totalité. L'ensemble des produits et déchets dangereux ont été collectés et évacués, les poussières d'aciérie ont été traitées. A ce jour, 8 100 tonnes d'acier ont déjà été ferrallées, 3 000 tonnes de déchets traités et 8 000 tonnes de poussières d'aciérie collectées. Les travaux de déconstruction de la structure commenceront en 2020 et permettront de récupérer et recycler environ 65 000 tonnes d'acier au total.

Thèmes	Indicateurs clés	Données France 2018	Données France 2017
Consommation de matières premières	Consommation de minerai de fer (vrac et pellets) en milliers de tonnes	16 432 ⁽¹⁾	18 682
	Consommation de charbon en milliers de tonnes	7 167	7 037
	Production d'acier (en millions de tonnes)	10,7	10,6
Recyclage des ferrailles	Consommation de ferrailles en milliers de tonnes	1 891	1 930
	% de ferrailles utilisées par tonne d'acier dans la filière fonte	16,1	17,1
	Tonnes de CO ₂ évitées par le recyclage des ferrailles (en milliers de tonnes)	2 459	2 509
Résidus et déchets	Résidus de production et co-produits totaux (en milliers de tonnes)	6 095	5 971
	% de valorisation des résidus de production	90,6	89,5
	% de résidus envoyés en centres de traitement	6,8	8,2
	% de résidus envoyés en centres d'enfouissement (non valorisés)	2,6	2,3
Air	SO ₂ – Emissions de dioxydes de soufre (en kg par tonne d'acier liquide produite)	1,43 ⁽²⁾	0,93
	NOx – Emissions d'oxydes d'azote (en kg par tonne d'acier liquide produite)	1,12	1,29
	Poussières générées (en kg par tonne d'acier liquide produite)	0,19	0,22
Eau	Prélèvements d'eau (en m ³ par tonne d'acier liquide produite)	4,54	4,82
	Consommation nette en eau par tonne d'acier liquide produite (en m ³)	2,11	2,12

(1) La baisse de la consommation de minerai de fer par tonne d'acier produite s'explique principalement par une évolution favorable du mix vrac/pellets et une augmentation de la teneur en fer pour chacun de ces produits.

(2) La détérioration des performances en matière d'émissions de SO₂ est principalement liée aux arrêts pour travaux de maintenance des installations de désulfuration aux cokeries de Dunkerque et de Florange, ainsi qu'à une marche non optimale des équipements de désulfuration à la cokerie de Fos-sur-Mer.



2. Un engagement en faveur du climat

ArcelorMittal s'est engagé à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Le groupe a notamment annoncé lors de la publication, en mai 2019, de son premier Climate Action Report, son ambition de réduire significativement ses émissions de CO₂ dans le monde et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en Europe. Une feuille de route stratégique est en cours de révision en se fondant sur diverses technologies de rupture et, dès 2020, des objectifs quantifiés seront fixés à horizon 2030. La France, avec ses sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer et grâce à son centre de Recherche et Développement de Maizières-lès-Metz, est en pointe sur l'expérimentation de nouvelles technologies. (voir Climate Action Report).

Le 29 août dernier, ArcelorMittal a signé le French Business Climate Pledge 2019, aux côtés d'une centaine d'autres grandes entreprises françaises, dans le cadre de la Rencontre des Entrepreneurs en France du MEDEF, réaffirmant la nécessité de changer collectivement de cap en accélérant l'innovation et la R&D à travers des investissements dans des solutions bas carbone, afin d'engager une baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la planète.

Efficacité énergétique

Les progrès technologiques accomplis par ArcelorMittal permettent de réaliser des économies d'énergie dans les opérations de fabrication et donc de réduire les émissions de CO₂. Ainsi, en Europe, où les investissements en

matière d'efficacité énergétique ont déjà permis de nombreuses améliorations, ArcelorMittal poursuit ses efforts afin de continuer à réduire sa consommation énergétique.

En France, le mix énergétique d'ArcelorMittal est constitué pour près des trois quarts de charbon et de coke qui entrent dans le

Dans le cadre de son plan d'actions énergie, le site de Florange a installé sur le four de sa ligne de production Galsa 1 un dispositif de récupération de chaleur. Cet équipement, mis en service en janvier 2019, permet au site de réduire sa consommation de gaz naturel ainsi que ses rejets atmosphériques en CO₂. Cela a été possible grâce au soutien de l'ADEME et à la contractualisation sous forme de Contrat de Performance Énergétique avec l'équipe Projets efficacité énergétique de l'EPO.

La chaleur résiduelle des fumées de combustion du four est récupérée et les calories sont réinjectées dans le circuit d'eau surchauffée, qui est utilisé notamment pour le chauffage des bains de dégraissage ainsi que le séchage de la bande, au lieu d'être rejetée dans l'atmosphère sans valorisation. Cette récupération d'énergie va permettre de réduire d'environ 8 % la consommation de gaz naturel, soit 16 GWh par an, l'équivalent de la consommation annuelle en électricité d'environ 6 000 personnes. Au-delà de l'économie réalisée, ce projet permet une diminution notable des rejets atmosphériques de CO₂ de 3 200 tonnes par an ainsi qu'une baisse significative de la température des fumées rejetées par le four de Galsa 1.

processus de production de l'acier. Le reste de la consommation d'énergie se répartit principalement entre l'électricité, le gaz naturel et les dérivés du pétrole, ainsi que les commodités (vapeur et gaz industriels). La technologie d'injection de gaz industriel, dans laquelle ArcelorMittal est aujourd'hui leader, permet aux hauts-fourneaux français de réduire sensiblement les quantités de combustibles fossiles utilisés. Parallèlement, les sites développent leur propre production d'énergie renouvelable. En France, les démarches de certification ISO 50001 et le programme d'audits énergétiques lancé par ArcelorMittal permettent de dégager de nouvelles pistes d'actions à mettre en œuvre.

Réduction des émissions de CO₂

De nombreuses pratiques permettent de réduire les émissions de carbone générées par l'activité industrielle. ArcelorMittal a identifié principalement trois voies pour tendre vers une fabrication d'acier à très faibles émissions :

- l'utilisation de sources de déchets de carbone en substitution du charbon, ainsi que le captage du carbone et sa possible réutilisation,
- l'électrolyse ou la fabrication d'acier à base d'hydrogène assurée par de grands volumes d'énergie renouvelable,
- le captage et la réutilisation ou le stockage de carbone tout en continuant à utiliser des combustibles fossiles.

Il existe d'autres initiatives, anticipant cette révolution technologique, déjà mises en œuvre sur nos sites. On peut citer le recyclage des ferrailles, les systèmes de récupération de chaleur, l'utilisation des co-produits. Mais les véritables évolutions viendront de projets en

rupture technologique, notamment à partir de la captation et de l'utilisation du CO₂. Deux principaux pilotes sont développés en France sur les sites de Dunkerque et Fos-sur-Mer.

Le projet IGAR, développé depuis 2017 sur le site de Dunkerque, vise à capter le CO₂ résiduel afin de le réinjecter dans les hauts-fourneaux pour participer à la réduction du minerai de fer, en remplacement partiel de combustibles fossiles. Pour ce faire, le CO₂ résiduel est chauffé au gaz naturel à des températures très élevées à l'aide d'une torche à plasma – un procédé appelé reformage à sec. Par la suite, il est envisagé d'utiliser des bio-gaz ou des déchets plastiques à la place du gaz naturel. Ce projet représente un investissement de 20 millions d'euros, soutenu par l'ADEME. Ce processus permettra une réduction significative des quantités de charbon et de coke nécessaires à la fabrication de la fonte.

Pour compléter ce pilote, le projet « 3D » a été lancé en mai 2019, en partenariat avec 11 autres acteurs européens dont Total et IFP Energies nouvelles (IFPEN), d'un coût de 19,3 millions d'euros.

Il vise un triple objectif :

- démontrer l'efficacité d'un procédé de captage et de stockage de CO₂ à l'échelle du pilote industriel. Ce pilote sera capable, dès 2021, de capter 0,5 tonne par heure de CO₂ issu du gaz sidérurgique,
- préparer la mise en place d'une première unité industrielle sur le site ArcelorMittal de Dunkerque, qui pourrait être opérationnelle à partir de 2025 et capter 125 tonnes de CO₂ par heure, soit plus d'un million de tonnes par an,
- concevoir le futur pôle européen de Dunkerque – Mer du Nord, qui pourrait capter, conditionner, transporter et stocker 10 millions de tonnes de CO₂ par an et verrait le jour à horizon 2035.



Le projet « 3D » a l'ambition de valider des solutions techniques répliquables et de permettre le déploiement industriel de la technologie du captage-stockage à travers le monde.

Le projet « 3D » fait partie du programme pour la recherche et l'innovation de l'Union Européenne, *Horizon 2020*, et bénéficie à ce titre de 14,8 millions d'euros de subventions de l'Union Européenne.

A Fos-sur-Mer, ArcelorMittal participe aux côtés de partenaires industriels, scientifiques et institutionnels au projet Vasco, un programme de recherche sur la bio-valorisation des gaz industriels à forte teneur en CO₂ issus des activités industrielles pour la culture de micro-algues en espaces ouverts. Des bassins de culture ont été installés notamment sur le site ArcelorMittal dans le cadre de l'expérimentation préindustrielle.

Mené à Fos-sur-Mer, avec un consortium d'industriels, le projet Carbon4PUR a pour objectif de recycler le CO₂ et le CO industriels pour fabriquer des résines epoxy ou des mousses rigides qui pourront servir d'isolant dans la construction par exemple. Deux des principaux

Afin de compléter ses activités dans l'énergie solaire, ArcelorMittal a acquis la société Exosun, basée à Martillac (33), qui conçoit, développe et commercialise des systèmes métalliques de suivi solaire (trackers). Ces systèmes permettent aux panneaux photovoltaïques de suivre la course du soleil et ainsi d'augmenter la performance des centrales solaires au sol.

Le groupe est déjà présent sur ce segment avec ses unités de fabrication de structures métalliques dédiées aux énergies solaires (unités basées en Europe, en Chine et en Egypte) et son acier Magnelis® à haute résistance à la corrosion et à l'abrasion.

partenaires du consortium, ArcelorMittal et l'allemand Covestro (chimie), installés sur des sites voisins étudient le moyen de fonctionner sur le mode de la symbiose industrielle, les fumées de l'un étant acheminées et traitées directement chez l'autre. L'objectif de Carbon4PUR est de fabriquer des produits chimiques à haute valeur ajoutée à partir de gaz industriels.

Thèmes	Indicateurs clés	Données France 2018	Données France 2017
Efficacité énergétique	Consommation annuelle d'énergie primaire (en térajoules)	239 548	230 729
	Energie consommée par tonne d'acier liquide produite (en gigajoules)	22,36	21,81
Changement climatique	Emissions de CO ₂ (en kilo tonne équivalent CO ₂)	20 903	20 810
	Part des émissions de GES Scope 1 (en %)	97	95
	Part des émissions de GES Scope 2 (en %)	0,7	0,8
	Part des émissions de GES Scope 3 (en %)	2,3	4,2
	Intensité carbone (tonnes équivalent CO ₂ par tonne d'acier liquide)	1,95	1,94

Le minerai de fer peut également être directement réduit en utilisant l'électricité seule. Avec un accès suffisant à l'énergie propre, l'électrolyse pourrait ouvrir la voie à la fabrication d'acier sans carbone. Cette technologie a été développée au centre de recherche et développement de Maizières-lès-Metz et a démontré que la fabrication de

l'acier par électrolyse nécessitait moins de puissance que la fabrication d'hydrogène à partir de l'eau. Ce projet, dénommé Siderwin, pourrait permettre une réduction importante des émissions de CO₂ par l'industrie sidérurgique et se présenter comme une alternative efficace à la fabrication de l'acier à l'hydrogène.

D'autres procédés sont en phase de tests sur les autres sites européens du groupe :

Carbon2Value, développé sur le site de Gand en Belgique, consiste à développer des technologies permettant de séparer le CO₂ des gaz résiduels pour le liquéfier afin d'en assurer le transport, le stockage et sa réutilisation. Une usine pilote de captage du CO₂ a été construite avec DOW Chemicals dans le cadre du projet Carbon2Value soutenu par Interreg2seas.

Carbalyst[®] a pour objectif de capturer les gaz résiduels et les convertir biologiquement en bio-éthanol. Grâce à une analyse du cycle de vie, une réduction du CO₂ de 87 % par rapport aux combustibles fossiles a été estimée. La construction d'une installation de démonstration de 120 millions d'euros, avec Lanzatech et le soutien du programme Horizon 2020 de l'Union européenne, a débuté récemment à Gand, en Belgique. Une fois terminée en 2020, l'installation captera environ 15 % des gaz résiduels disponibles à l'usine et les convertira en 80 millions de litres d'éthanol par année. Il en résultera une réduction du CO₂ équivalant à 100 000 véhicules électriques ou 600 vols transatlantiques par année.

Le projet pilote **H2**, à Hambourg (Allemagne), a pour but d'étudier la réduction du minerai de fer par de l'hydrogène. Aujourd'hui, dans un four à réduction directe (DRI) alimenté au gaz naturel, environ 50 % de la réaction provient de l'hydrogène, et le reste du monoxyde de carbone. Des technologies peuvent être mises au point pour remplacer la matière première du gaz naturel par des niveaux croissants d'hydrogène. Ce gaz peut être extrait du gaz naturel pendant que le CO₂ est capturé et stocké, ou par l'électrolyse de l'eau. Le projet, d'un montant de 65 millions d'euros, doit permettre de produire suffisamment d'hydrogène pour réaliser une installation expérimentale de DRI alimentée à 100 % avec de l'hydrogène avec comme objectif de produire 100 000 tonnes d'acier par an.

Le projet **Torero**, à Gand (Belgique), vise la production de bio-charbon à partir de déchets de bois pour remplacer le charbon fossile qui est actuellement injecté dans le haut fourneau. Dans ce projet de 40 millions d'euros (financé à hauteur de 12 millions d'euros par le programme Horizon 2020 de l'Union européenne), il est prévu de convertir 120 000 tonnes de déchets de bois par an en bio-charbon. Cette source de déchets de bois est considérée comme une matière dangereuse si elle est brûlée dans un incinérateur, car des gaz nocifs seraient émis, alors qu'aucun de ces polluants ne peut se former dans le haut-fourneau. Les projets futurs prévoient l'expansion des sources de carbone circulaire vers d'autres formes de déchets biologiques et plastiques.

Les échéances de ces différents projets en cours d'élaboration sont diverses, selon les technologies utilisées.



3. Un engagement au service des hommes

Sécurité

L'amélioration de la sécurité, et en particulier de la prévention des accidents mortels, est une priorité absolue pour ArcelorMittal. C'est pourquoi ArcelorMittal s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche visant l'objectif zéro : aucun accident mortel et aucune blessure grave. En 2018, le taux de fréquence des accidents avec arrêt d'ArcelorMittal en France s'est établi à 1,34 en baisse de 17 % par rapport à 2017. Pour la deuxième année consécutive, aucun accident mortel n'est à déplorer.

ArcelorMittal s'investit pour que chaque heure travaillée sur les sites le soit en toute sécurité, pour l'ensemble des personnes opérant dans ses installations, salariés comme sous-traitants. Le groupe s'engage sur le long terme pour maîtriser les risques et réduire l'occurrence de faits accidentels. Dans ce cadre, tous les sites industriels d'ArcelorMittal en France métropolitaine sont certifiés OHSAS 18001 (Management de la sécurité au travail) et de nombreuses actions de formation et de prévention sont menées au quotidien.

En 2018, des actions complémentaires ont été menées visant à renforcer notre politique de vigilance. Ainsi les « journées Santé Sécurité », actions menées sur l'ensemble des sites français, visent à créer une culture de vigilance partagée, dans laquelle les risques et les dangers sont identifiés et compris de tous. Les pratiques exemplaires sont mutualisées et de nouvelles mesures sont prises aux différents niveaux de l'organisation.

L'éradication des risques en matière de sécurité est une priorité pour le groupe au niveau mondial, qui a indexé une partie de la

rémunération variable des managers sur le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt.

Les 10 règles d'or de la sécurité, à respecter par tous, salariés d'ArcelorMittal et d'entreprises extérieures, en tout temps et en tous lieux, sont largement diffusés à travers des campagnes d'information, par voie d'affichage, par intranet et par la distribution de brochures explicatives détaillées.

N° 1. Je suis en bonne condition pour prendre mon travail.

N° 2. J'utilise tous les moyens de protection et de prévention contre les chutes dès que c'est nécessaire.

N° 3. Je respecte les procédures de consignation/verrouillage lorsque je travaille sur un équipement.

N° 4. Je respecte les procédures sur les espaces confinés avant d'y pénétrer ainsi que pendant toute la durée du travail.

N° 5. Je respecte en permanence toutes les règles concernant la manutention et je ne me tiens jamais sous une charge.

N° 6. Je respecte toutes les règles de circulation.

N° 7. Je laisse la priorité au rail et je reste éloigné des zones dangereuses.

N° 8. Je respecte les règles concernant l'accès et le travail dans les zones à risque gaz.

N° 9. Je ne désactive pas les dispositifs de sécurité.

N° 10. Je respecte toutes les règles de base Santé et sécurité, les standards, la signalétique et je porte les équipements de protection individuelle adaptés.

Santé

Les collaborateurs d'ArcelorMittal en France peuvent régulièrement faire face à des risques pour leur santé : exposition au bruit, port de charges lourdes, utilisation de produits chimiques, rythmes de travail, risques psychosociaux... ArcelorMittal s'investit quotidiennement pour réduire ces risques au sein de ses différentes entités et fournir aux collaborateurs du matériel et des équipements de protection adéquats et des conditions adaptées à la santé de ses salariés.

L'accord sur l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes et la Qualité de Vie au Travail au sein d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine signé le 16 juillet 2018 par l'ensemble des organisations syndicales, réaffirme l'importance donnée à la prévention des risques professionnels des salariés et prévoit de poursuivre la prestation du service d'écoute et d'aide psychologique mis en place en mars 2017.

Dans le cadre du Plan Santé 2020 et notamment du plan de prévention des risques psycho-sociaux, ce service est accessible gratuitement par téléphone depuis un fixe ou un mobile. Il assure une mise en relation directe 24h/24 et 7j/7 avec un(e) psychologue, en tout anonymat et en toute confidentialité pour un accompagnement personnalisé. Une campagne d'affichage et la distribution de livrets d'information à l'ensemble du personnel ont permis de sensibiliser les salariés à ce dispositif. Cette mesure a été adoptée par la plupart des sites du groupe en France.

Emplois

Les compétences des femmes et des hommes de l'entreprise et leur implication sont autant d'atouts qui permettent à nos

sites de renforcer leur performance globale, économique et environnementale. Le savoir-faire, l'expérience et le développement de chacun sont conçus comme des priorités.

1 - Dialogue social

La politique contractuelle menée par ArcelorMittal en France avec ses partenaires sociaux revêt une grande importance. La prise en compte des objectifs du groupe ArcelorMittal pour assurer son développement et sa pérennité ainsi que la prise en charge des questions liées aux intérêts individuels et collectifs des salariés contribuent à une dynamique positive. Ainsi de nombreuses réunions avec les organisations syndicales ont lieu au niveau national : réunions de négociation, commissions de suivi des accords nationaux, réunions spécifiques avec les représentants syndicaux nationaux ou autres instances. Au niveau des sociétés et des sites, le dialogue est également étroit et extrêmement régulier, avec au total plusieurs centaines de réunions par an.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un nouvel accord sur le temps de travail est applicable, en tout ou partie dans les filiales françaises d'ArcelorMittal ayant choisi d'adhérer. Certaines sociétés ont choisi d'adhérer à toutes les dispositions de l'accord (notamment ArcelorMittal France, ArcelorMittal Méditerranée, ArcelorMittal Maizières Research ...) tandis que d'autres n'adhèrent qu'à une partie de l'accord. Outre l'organisation du temps de travail, l'accord Cap 2020 introduit trois nouveautés :

- **Le travail à distance occasionnel**, à hauteur de 10 jours par an et sur la base d'un double accord entre le salarié et son manager.



- **Le droit à la déconnexion**, dont le principe général est que les salariés ne sont pas tenus de lire ou de répondre aux courriels et aux appels qui leur sont adressés pendant les périodes de suspension du contrat de travail et les temps de repos quotidien et hebdomadaire (soir, week-end, arrêt maladie...)
- **La possibilité de faire don de jours à un collègue** dont l'enfant ou le conjoint est gravement malade.

2 - Formation

La formation continue est essentielle pour le développement, l'évolution des salariés et la performance du groupe. Elle est une priorité pour ArcelorMittal en France qui investit au-delà des minima légaux pour le maintien et le renouvellement des compétences de ses équipes. En 2018, chaque salarié d'ArcelorMittal en France a bénéficié en moyenne de 26 heures de formation.

3 - Egalité Homme-Femme

Pour ArcelorMittal en France, être une femme dans l'industrie sidérurgique ne doit plus constituer une exception. Qu'elles soient techniciennes de maintenance ou responsables qualité, chercheuses en R&D ou apprenties en production, les femmes occupent aujourd'hui tous les métiers et représentent 14,7 % des effectifs en France en 2018. L'entreprise a pour objectif de soutenir l'égalité des chances et d'élargir son vivier de talents en recrutant et promouvant les femmes au sein de ses structures.

En termes de rémunération, au cours des négociations avec les partenaires sociaux, une analyse est systématiquement réalisée sur les salaires par genre et par régime de travail,

notamment temps plein et temps partiel. Une étude commandée par ArcelorMittal à un cabinet indépendant a démontré fin 2018 qu'il n'y avait pas d'écart de rémunération significatif entre les hommes et les femmes cadres chez ArcelorMittal en France : seulement 1 % d'écart environ à profil équivalent.

En mars puis septembre 2019, ArcelorMittal a publié son Index d'égalité professionnelle hommes-femmes. Les index publiés par les sociétés françaises d'ArcelorMittal montrent de bons scores, jusqu'à 89 sur 100. ArcelorMittal a désormais publié son index pour 10 sociétés représentant environ 14 800 salariés, soit 94 % de son effectif en France. Parmi ces 14 800 salariés, 82 % travaillent dans des sociétés dont le score est supérieur à 75 points sur 100. Les politiques volontaristes déployées par ArcelorMittal en matière d'égalité professionnelle ont permis en particulier d'atteindre un bon niveau général d'égalité de rémunération, d'égalité d'augmentations individuelles et de taux d'augmentations individuelles au retour de congé maternité.

Dialogue avec les communautés

En France, ArcelorMittal, à travers ses filiales, s'engage activement auprès des communautés locales dans le cadre d'un dialogue régulier avec les populations, les associations et les instances présentes sur le territoire. En fonction des besoins des collectivités et des entreprises implantées localement, le groupe peut être amené à leur mettre à disposition des compétences et des ressources spécifiques et collabore pleinement aux différentes initiatives économiques et industrielles dans lesquelles son apport apparaît

profitable à l'ensemble des acteurs. Le bénévolat des employés fait également partie de la stratégie d'investissement communautaire qui stimule la motivation des salariés en établissant des liens avec les collectivités locales et en soutenant des projets locaux : on peut citer à

titre d'exemples les journées de don du sang, le Téléthon, mais aussi les subventions « Coup de pouce » allouées par ArcelorMittal France et ArcelorMittal Méditerranée à des associations d'aide à la personne dans lesquelles leurs salariés sont engagés.

Thèmes	Indicateurs clés	Données France 2018 (à périmètre constant)	Données France 2017
Emploi	Effectif en équivalents temps plein	15 889	15 840
	Part de l'effectif en contrat à durée indéterminée (CDI)	94 %	94,6 %
	Nombre d'embauches	CDD : 682	CDD : 605
		CDI : 796	CDI : 834
	Nombre de départs	CDD : 444	CDD : 466
		CDI : 1 088	CDI : 922
		Dont : Démissions : 193	Dont : Démissions : 170
Fin de CDD : 435		Fin de CDD : 407	
Répartition des contrats à durée déterminée (en %)	Retraite : 499	Retraite : 505	
	CDD : 26,96 CIFRE : 1,38 Contrat pro : 29,41 Contrat d'apprentissage : 42,25	CDD : 25,38 CIFRE : 2,34 Contrat pro : 30,41 Contrat d'apprentissage : 41,87	
Effectif à temps partiel (en %)	5,22	5,1	
Ancienneté moyenne (en nombre d'années)	CDD : 1,01	CDD : 1,01	
	CDI : 17,04	CDI : 17,64	
Sécurité	Taux de fréquence d'accidents de travail avec arrêt	1,34	1,61
	Nombre d'accidents mortels	0	0
Santé	Taux d'absentéisme (en %)	4,20	4,10
Dialogue social	Nombre de réunions avec les organisations syndicales au niveau national	26	32
	Nombre de jours perdus à cause de grèves	1 539	1 807
	Jours de grève enregistrés chez ArcelorMittal imputables à ArcelorMittal	885	963
Formation	Nombre d'heures de formation par salarié par an	26	31
Diversité	Répartition hommes/femmes (en %)	85,3 / 14,7	85,5 / 14,5
	Femmes Managers (en %)	13 %	14 %
	Salariés en situation de handicap (en %)	3,74 %	3,78 %



Le 20 mai 2019, ArcelorMittal a clôturé la deuxième édition de son Prix des Innovateurs, destiné à soutenir l'écosystème de l'innovation en France. Le jury, composé de neuf personnalités qualifiées, a récompensé trois startups pour leurs projets et produits innovants sur le thème de l'usine connectée :

ComHAND (1^{er} prix)

Créée par Frédéric Hamain, 29 ans, la télécommande intuitive ComHAND permet de piloter des machines (portiques, ponts roulants) par la posture du corps, de façon ergonomique. Légère et peu encombrante, cette télécommande « mains libres » améliore la sécurité, le confort et la productivité des opérateurs.

Tikaway (2^e prix)

Brice Agnes, 32 ans, a fondé Tikaway, une solution vidéo de collaboration à distance. Ses lunettes caméra, mobiles et mains libres, permettent de se connecter à distance en temps réel et sans délai de latence. Simples d'utilisation, elles sont utilisables par tous, du service après-vente à l'assistance technique dans l'industrie.

Lesly (3^e prix et Coup de cœur des salariés)

Créée par Darcy Bounkou-Tsoumou, 37 ans, Lesly est une intelligence artificielle de maintenance prévisionnelle qui exploite les données disponibles dans un automate existant (courant, vitesse, position). A la clé, la quasi disparition des temps d'arrêt accidentels et du temps de maintenance préventive.

29 projets sélectionnés portés en équipe ou en solo par **53 candidats** de 23 à 73 ans

40 % des candidats ont moins de 30 ans

40 % sont entrepreneurs

30 % salariés

25 % jeunes diplômés

Pour l'édition 2018-2019, le jury était composé de :

- Corinne Jouanny, Directrice de l'innovation – Groupe Altran
- Antoine Meffre, PDG – Eco-Tech Ceram
- Marie-Sophie Pawlak, Présidente fondatrice – Association Elles bougent
- Olivier Mathot, Président – The Camp
- Carl de Maré, Directeur groupe de la Stratégie technologique – ArcelorMittal
- Marilyne Dorbais, Responsable de la Progress Academy – ArcelorMittal Méditerranée
- Wim Van Gerven, ArcelorMittal Europe – Produits Plats
- Eric Niedziela, Vice-Président et CEO – ArcelorMittal France
- David Glijer, Digital Officer – ArcelorMittal France

4. Gouvernance et devoir de vigilance

Le groupe ArcelorMittal a adopté un mode de gouvernance d'entreprise axé sur une culture d'intégrité afin d'assurer la conformité et une gestion raisonnée des risques opérationnels. Faire preuve de responsabilité et de respect à l'égard de ses salariés et de l'ensemble des parties prenantes, écouter activement leurs préoccupations et y répondre forment une composante même de l'entreprise. ArcelorMittal a mis en place un processus d'identification et de gestion des risques, dans lequel les risques sont appréhendés et gérés par la hiérarchie. Une fonction « Risques » facilite les échanges et aide au suivi des plans d'action. Les risques critiques sont remontés à travers les lignes de reporting existantes, et les décisions à prendre sont corrélées aux autres décisions opérationnelles et stratégiques. Le Comité d'audit et de gestion des risques assiste le Conseil d'administration du groupe dans la surveillance des risques auxquels ArcelorMittal est exposé ainsi que dans le suivi et l'examen du cadre et du processus de gestion des risques. L'ensemble des facteurs de risque sont décrits dans le rapport 20F, point 3D à la page 9.

Ethique des affaires

ArcelorMittal sensibilise l'ensemble de ses salariés aux principes de la responsabilité sociétale de l'entreprise et s'investit pour consolider une culture positive de l'intégrité. Cet engagement est incarné dans un Code de conduite des affaires et est soutenu par un cadre complet de politiques et de procédures notamment dans les domaines des droits de l'Homme, de la lutte contre la corruption et du délit d'initié. Ces documents reflètent les principes et concepts du Pacte mondial des

Nations Unies, des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Conformité et Code de conduite des affaires

Le Code de conduite des affaires ArcelorMittal définit ce que signifie « agir avec intégrité » dans la pratique. Il s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'ArcelorMittal dans le monde. Sur la base d'une matrice basée sur les fonctions de chacun, les salariés suivent tous les trois ans une formation leur permettant d'identifier les enjeux de conformité dans leurs activités quotidiennes ainsi que les domaines et les activités les plus à risque, et d'acquérir les bons réflexes. En 2018, 87,5 % des employés d'ArcelorMittal dans le monde ont suivi la formation sur le Code de conduite des entreprises, et 90,4 % ont suivi la formation anti-corrruption.

D'autres formations plus spécifiques sont dispensées aux salariés directement concernés par les problématiques.

Pour les salariés français, les formations suivantes sont disponibles en français :

- Code de conduite des affaires
- Anti-corrruption
- Droits de l'Homme
- Systèmes d'alerte

Le groupe surveille en permanence les meilleures pratiques reconnues aux États-Unis, dans l'Union européenne, et dans tous les pays où il opère, et améliore ses normes et procédures de gouvernance d'entreprise en conséquence.



Droits de l'Homme

ArcelorMittal a élaboré sa première politique sur les droits de l'Homme en 2010 et l'a révisée régulièrement conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et à la loi britannique sur l'esclavage moderne. La politique actuelle du groupe a été approuvée par le Conseil d'administration en juin 2017. Elle s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, de la Charte internationale des droits de l'Homme, des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et du Pacte mondial des Nations Unies. Elle vise également à contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et notamment à l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique » qui inclut l'objectif 8.7 sur l'éradication de l'esclavage moderne. Cette politique comprend des engagements envers les travailleurs, les collectivités locales et les partenaires commerciaux et couvre la santé et la sécurité, les droits des travailleurs et les droits des peuples autochtones. Conformément à ces engagements, la sécurité, la priorité absolue du groupe, représente 10 % du régime d'incitations financières pour le CEO office.

Le groupe exige que tous les employés concernés suivent une formation sur les droits de l'Homme tous les trois ans. En 2018, 94,1 % des employés concernés au niveau mondial avaient suivi cette formation.

En ce qui concerne les fournisseurs, ArcelorMittal a opté pour une politique Achats globalisée, à savoir un référencement par grandes zones géographiques, voire mondial. En 2018, le groupe a continué d'approfondir sa compréhension des risques inhérents à sa chaîne d'approvisionnement en renforçant ses processus de gestion des risques et de vérification. Le risque le plus important pour les droits humains a été identifié au niveau

des matières premières. Depuis 2011, le Code d'approvisionnement responsable d'ArcelorMittal établit des normes minimales pour les fournisseurs et décrit comment le groupe collaborera avec eux pour les atteindre. Chaque année, une évaluation des principaux fournisseurs stratégiques est réalisée au regard de ce Code : en 2018, 405 fournisseurs ont été audités au niveau mondial. Le groupe continue d'améliorer son processus d'approvisionnement afin de mieux s'aligner sur les lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable. Au cours de la dernière année, un travail important a été réalisé sur la cartographie des risques sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement des matières premières, avec une analyse par fournisseur, par pays et par matière. Cette démarche est complexe, compte tenu de l'intrication de la chaîne d'approvisionnement. Parallèlement, ArcelorMittal contribue activement à l'élaboration de ResponsibleSteel™, une norme de certification par une partie tierce, ainsi qu'à plusieurs normes de certification minière pour veiller à ce que ses sites et sa chaîne d'approvisionnement respectent les droits de la personne à l'échelle internationale, les normes environnementales et les standards de gouvernance.

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Les employés et les autres parties prenantes peuvent signaler toute violation des politiques et procédures de l'entreprise, que ce soit dans le domaine des affaires, de l'anti-corruption, de l'environnement ou des droits de l'Homme. Ce signalement se réalise à travers un service de dénonciation confidentiel hébergé sur le site web corporate www.arcelormittal.com. Des lignes téléphoniques confidentielles de dénonciation sont également activées. Par ces

systèmes, en 2018, le groupe a reçu au niveau mondial 145 plaintes relatives à des allégations de fraude. Toutes les allégations ont fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme par le Département Global Assurance. Suite à l'examen par le Comité de vérification et de gestion des risques, aucune de ces plaintes n'a été jugée sensible. En France, des mesures ont été prises au niveau de chacune des filiales françaises afin de mettre ce dispositif en conformité avec la loi Sapin 2 (n° 2016-1691 du 09/12/2016).

Liste des Politiques et Codes en vigueur dans l'ensemble des filiales du groupe

- Health and Safety policy (politique Santé Sécurité)
- Human rights policy (politique des droits de l'Homme)
- Environmental policy (politique environnementale)
- Code of Business Conduct (code de conduite des affaires)

- Anti-corruption procedure (procédure anti-corruption)
- Anti-fraud policy (politique anti-fraude)
- Code for responsible sourcing (code pour un approvisionnement responsable)
- Guide to responsible sourcing (guide pour un approvisionnement responsable)

Identification et évaluation des risques

La méthodologie de gestion des risques du groupe est appliquée aux domaines visés par la loi française sur le devoir de vigilance, à savoir : les droits humains et les libertés fondamentales, la santé, la sûreté et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves sont mises en œuvre à travers les différents dispositifs mis à disposition des filiales par le groupe pour leur activité en France.



Catégorie de risques	Probabilité de réalisation	Impact	Actions
Environnement			
Non-respect des normes réglementaires françaises	Moyen	Elevé	Déploiement de systèmes de management environnementaux en conformité avec la norme ISO 14001 : l'ensemble des sites industriels français sont certifiés
Changement climatique	Elevé	Elevé	Fixation d'objectifs de réduction d'émissions de CO ₂ en 2020 à horizon 2030. Ambition de neutralité carbone en Europe à horizon 2050
Approvisionnement	Elevé	Elevé	Evaluation et audit des fournisseurs. Adoption et application d'un code et d'un guide pour un approvisionnement responsable. Elaboration de la norme ResponsibleSteel™
Droits humains et libertés fondamentales			
Fournisseurs	Elevé	Elevé	Evaluation et audit des fournisseurs. Adoption et application d'un code et d'un guide pour un approvisionnement responsable. Elaboration de la norme ResponsibleSteel™
Santé et sécurité des personnes			
Santé et sécurité au travail	Faible	Elevé	Déploiement de la politique Santé Sécurité du groupe. Incitation financière de la direction.
Fournisseurs	Elevé	Elevé	Evaluation et audit des fournisseurs. Adoption et application d'un code et d'un guide pour un approvisionnement responsable. Elaboration de la norme ResponsibleSteel™

Achévé de rédiger
en octobre 2019

ArcelorMittal France
Immeuble Le Cézanne
6 rue André Campra
93212 La Plaine Saint-Denis cedex

www.france.arcelormittal.com



ArcelorMittal